

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 25 Septembre 2009

---

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel

Commission n° 3 - Finances

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 2/08

OBJET : Action sociale en faveur du personnel : répartition des crédits de subvention.

- Canton : sans objet

**RÉSUMÉ** : Le Conseil général a voté, lors de sa séance du 27 mars 2009, un crédit de 204 000 € au titre du budget primitif 2009 destiné au fonctionnement de diverses associations à caractère social, culturel ou sportif, au bénéfice des agents du Département. Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution de subventions dans ce cadre aux associations ayant présenté une demande.

Le Conseil général a voté, lors de sa séance du 27 mars 2009, un crédit de 204 000 € au titre du budget primitif 2009, sur le programme « Action sociale en faveur du personnel », opération « Subventions ». Ces crédits sont destinés au fonctionnement de diverses associations à caractère social, culturel ou sportif, au bénéfice des adhérents et notamment des agents du Département.

L'Amicale 77 ainsi que l'Association du Personnel de la Préfecture et du Conseil général de Seine-et-Marne ont présenté une demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2009.

Ces associations ont pour objet de promouvoir la pratique d'activités de loisirs, dans les domaines de la culture, du sport, du tourisme... A ce titre, elles organisent, en faveur de leurs adhérents, divers visites, randonnées et voyages, facilitent leur participation à des spectacles et proposent une activité de billetterie, notamment pour les tickets cinéma et piscine.

L'Amicale 77 dispose d'un budget prévisionnel, pour l'exercice 2009, de 14 050 € pour organiser des activités en faveur de ses 144 adhérents, dont près de 54 % sont constitués par des agents du Département et leur famille. La subvention départementale proposée (6 000 €) représente une ressource importante pour cette association puisqu'elle correspond, en 2009, à 43 % des recettes prévisionnelles comprenant également les adhésions de ses membres (10 %), ainsi qu'un fond de roulement (43 %) indispensable au bon fonctionnement de l'Amicale.

L'Association du Personnel de la Préfecture et du Conseil général de Seine-et-Marne a prévu, quant à elle, un budget de 30 695 € pour 255 adhérents, dont un quart des agents sont employés par le Département de Seine-et-Marne. La subvention départementale proposée (6 000 €) représente, en 2009, près de 20 % des recettes prévisionnelles, qui comprennent également les

adhésions de ses membres (11 %), une subvention octroyée par la Préfecture (31 %), ainsi que des immobilisations ou des reports de crédits (38 %).

Le Restaurant Administratif de la Préfecture de Seine-et-Marne a également sollicité une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2009.

Cette association, à laquelle adhèrent les agents relevant de diverses administrations, a pour but d'assurer, au profit de ses membres, le fonctionnement du restaurant administratif et de la cafétéria sur les sites de Melun et de Savigny-le-Temple. Le RAPSMM, qui a repris la gestion de la restauration du site de Savigny le Temple depuis l'été 2008, sollicite cette année une subvention plus importante tenant compte de la gestion en année pleine en 2009.

La demande de subvention, présentée à hauteur de 135 631 € pour les 2 sites, comprend d'une part une participation dont le montant bénéficie directement aux agents relevant du Département, par une baisse de leur droit d'admission, et d'autre part, une subvention pour assurer les charges de frais généraux des restaurants.

Le budget du RAPSMM, qui s'élève à 680 968 € pour 2009, prévoit la participation des administrations dont les agents adhèrent à l'association, en tenant compte d'une fréquentation prévisionnelle estimée, pour l'année 2009, à plus de 51 000 rationnaires pour le Département de Seine-et-Marne sur le site de Melun et à plus de 17 000 rationnaires pour le site de Savigny.

La subvention de fonctionnement allouée au RAPSMM par le Conseil général de Seine-et-Marne fait l'objet d'une convention d'aide au financement dont le terme est fixé au 31 décembre 2010. Conformément à cette convention, il est proposé de verser au RAPSMM une subvention de 135 631 € correspondant au nombre de rationnaires prévus.

Après étude de leur dossier de demande de subvention et du budget présenté, je vous propose de répartir l'enveloppe votée dans le cadre du Budget Primitif 2009 de la manière suivante :

- Associations à caractère culturel ou sportif (crédits inscrits : 15 000 €) :
  - Amicale 77 .....6 000 €
  - Association du Personnel de la Préfecture  
et du Conseil général de Seine-et-Marne .....6 000 €
- Autres associations (crédits inscrits : 189 000 €) :
  - Restaurant Administratif de la Préfecture de Seine-et-Marne.....135 631 €

Je vous remercie de bien vouloir adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 2/08 des rapports soumis à la commission  
n° 2 - Administration Générale et Personnel

Rapporteurs : MME AUTREUX  
Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel

M. TURBA  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 25 Septembre 2009

OBJET : Action sociale en faveur du personnel : répartition des crédits de subvention.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2/07 du 27 mars 2009 relative au Budget Primitif 2009 et votant les crédits destinés au fonctionnement de diverses associations à caractère social, culturel ou sportif, organisant des activités au bénéfice du personnel départemental,

Vu la délibération n°2/14 du 27 juin 2008 portant renouvellement de la convention entre le département et le Restaurant Administratif de la Préfecture de Seine-et-Marne dans le cadre du soutien financier apporté au RAPSM,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Personnel,

Vu l'avis de la Commission Finances,

**DECIDE**

D'attribuer une subvention de fonctionnement pour 2009 aux associations suivantes :

- Associations à caractère culturel ou sportif (crédits inscrits : 15 000 €) :
  - Amicale 77 .....6 000 €
  - Association du Personnel de la Préfecture  
et du Conseil général de Seine-et-Marne .....6 000 €
- Autres associations (crédits inscrits : 189 000 €) :
  - Restaurant Administratif de la Préfecture de Seine-et-Marne.....135 631 €

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

